

COMMUNE de CHAMELET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2014

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2014

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Mme Ariane BOUVIER, Maire

Secrétaire élu : Christophe AUDARD

Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Alain BARRÉ, Bernard BATAILLE, Sabrina BENETEAU, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Rolande FAYARD, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, Gérard VILAND.

Membres absents, excusés : Pierre CALA, André RAGINEL (pour les deux premières délibérations)

L'an deux mille quatorze et le neuf juillet à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET.

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu de la séance précédente
- Redevance chauffage
- Fixation du tarif pour la contribution aux activités périscolaires
- Désignation d'un correspondant Défense
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire a demandé aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour quatre délibérations en raison de leur caractère urgent. Aucune remarque ou opposition n'ayant été formulée, la séance de conseil débute selon l'ordre du jour.

N° 2014-08-34

Objet : Recouvrement de frais de loyer (chauffage) afférents à des locaux communaux

Le conseil municipal,

sur l'invitation du Maire visant à fixer les participations respectives aux frais de chauffage des occupants de logements ou autres locaux communaux.

Certains conseillers municipaux font part de leur souhait de faire bénéficier aux associations de la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes, sous réserve que le ménage soit effectué après occupation, et que cette décision soit équitable envers toutes les associations de la commune. D'autres conseillers souhaitent que les associations versent une participation, même minime.

Après avoir pris connaissance des éléments retenus pour la détermination des remboursements et en avoir délibéré,

DECIDE :

1/ que les contributions pour frais de chauffage de la saison 2013 sont arrêtées comme suit :

M. Gérard FAYARD – 19, Montée des Places	1 351.50 €
Mme Julie HADI – 31 Montée des Places	1 351.50 €

2/ de supprimer la contribution demandée à l'association PONG-PING, par souci d'égalité envers toutes les associations de la commune ;

CHARGE Madame le Maire d'émettre les titres de recette correspondants.

Adopté à 11 voix pour, 1 conseiller n'a pas pris part au vote et 1 abstention.

N° 2014-08-35

Objet : Fixation du tarif pour la contribution des familles aux activités périscolaires

Madame le Maire propose de fixer le tarif pour la contribution des familles aux activités périscolaires, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014.

Ces activités auront lieu les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 15h45 à 16h30.

La contribution demandée aux familles permettra de financer l'achat de fournitures et d'équipements divers utilisés durant cette plage horaire.

Madame le Maire propose les tarifs suivant, par famille et par an :

- 20 € pour un enfant
- 35 € pour deux enfants,
- 45 € pour trois enfants et plus.

Madame Rolande FAYARD fait part de son regret de n'avoir pas été informée des tarifs avant la séance de conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil, cette décision avait été évoquée et était à l'étude. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien lire le procès-verbal de la séance précédente, qui leur est adressé par mail dès validation avec le secrétaire de séance, afin que ces remarques n'aient plus lieu.

Des conseillers souhaitent que ces activités périscolaires soient mises à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

M. Henri PINATEL évoque l'utilité de faire un bilan. M. AUDARD souligne la qualité de l'investissement de Séverine AURAY dans l'organisation du périscolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter les tarifs proposés pour la contribution des familles aux activités périscolaires, pour l'année scolaire 2014/2015 ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer la trésorerie du Bois d'Oingt et d'émettre les titres correspondants.

Adopté à l'unanimité.

N° 2014-08-36

Objet : Désignation d'un correspondant Défense

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'un correspondant Défense doit être désigné au sein du conseil municipal.

M. Julien PEYROCHE est désigné et accepte cette fonction.

N° 2014-08-37

Objet : FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-3 et L. 2125-1 à L. 2125-6

VU le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne propriétaire ;

CONSIDERANT qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT que le restaurant de « la Vallée de l'Atlas » occupe deux places de parking et une terrasse de avril à septembre ;

CONSIDERANT que le café « le CHAMELET BAR » occupe le domaine public avec une terrasse de façon permanente ;

CONSIDERANT la demande de Philippe LOUAT, domicilié à « Le Philippe », 69620 LETRA, gérant de l'entreprise « PIZZAZERGUES », d'occuper le domaine public pour son commerce ambulante et pour le stationnement de ses deux véhicules de façon permanente ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 5 € pour le restaurant « La Vallée de l'Atlas » ;
- **DECIDE** de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 10 € pour le café « Le CHAMELET BAR » ;
- **DECIDE** de fixer la redevance d'occupation du domaine public à 10 € pour l'entreprise « PIZZAZERGUES » et à 190 € pour le stationnement de ses véhicules ;
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Ces tarifs sont fixés pour la période du 9 juillet 2014 au 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité

N° 2014-08-38

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES » - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du mois de septembre 2014, l'instruction des autorisations du droit des sols ne sera plus assuré par les services de l'Etat (DDT) et que la responsabilité revient aux communes.

La Communauté de communes n'ayant pas compétence, il est proposé de créer un groupement de commandes que la commune de POMMIERS accepte de porter.

Le groupement de commandes est destiné au lancement d'un marché de prestations intellectuelles qui traitera l'instruction des autorisations du droit des sols.

La commune souhaite adhérer à ce groupement de commandes pour les dossiers qu'elle aurait à instruire en matière d'urbanisme.

Les conseillers demandent des précisions sur cette adhésion et sa nécessité. Cette adhésion fait suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers par la Direction Départementale des Territoires (DDT) en septembre 2014, avec laquelle la commune avait signé une convention. Si la commune décide de ne pas adhérer à ce groupement de commandes, la mairie devra instruire seule les demandes reçues avec les limites et les risques d'une telle situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes proposé en annexe ;
- **DESIGNE** Monsieur Christophe AUDARD, Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la commission d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

N° 2014-08-39

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2014

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager divers aménagements liés à la sécurité des usagers de la voie publique.

➤ Traçage au sol :

Parking de la place de l'Eglise,
Parking Charles X,
Parking Ecole,
Montée des Places,
Promenade des Bourdons,
Parking épicerie,
Montée des Pavés,
Parking du Lavoir,
Parking de la Gare,
Salle des Fêtes,
Montée des Roches.

➤ Travaux de sécurité routière :

Montée des Roches,
Chemin des Berges Rondes.

➤ Travaux de sécurisation des piétons :

Centre Bourg (mur de la Tour, Garde-corps escalier des Mésanges, Protection café des sports).

Pour la réalisation de ces projets, la commune pourrait demander une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

1. D'approuver le projet de travaux de sécurisation tel qu'il lui est présenté, moyennant une dépense totale de 19 214.06 € H.T. ;
2. De solliciter du département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – année 2014 ;

3. Le complément de la dépense sera financé par les fonds communaux.

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité

N° 2014-08-40

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – TRANSFERT DE CREDITS

Madame le maire informe les conseillers qu'un transfert de crédits est nécessaire pour alimenter le compte 73921, afin de régler les contributions de charges à la Communauté de Communes pour 2014, comme ci-dessous :

Section / Dépense-Recette	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement Dépense	011	61523	-25 500.00 €
Fonctionnement Dépense	014	73921	25 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'opérer les modifications budgétaires au titre de l'exercice 2014, telles que proposées ci-dessus ;

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

1/ Suite à un sinistre au lieudit « Chalosset » sur un poteau d'incendie le 19 janvier 2013, M. RAGINEL est intervenu afin que la commune soit indemnisée par MMA. Les travaux de réparation avaient été effectués en mars 2013 et la facture réglée. MMA a donc adressé un chèque d'un montant de 2 391.12 €

2/ M. Gérard VILAND est désigné en tant que référent ordures ménagères. Madame le Maire a demandé à la communauté de communes si la benne à verres pouvait être déplacée du parking de la salle des fêtes où elle se trouve actuellement. La communauté de communes réalisera un bilan du taux de remplissage des bacs, qui conditionnera soit l'enlèvement, soit le déplacement.

D'autre part, de nombreux habitants du centre bourg laissent leurs poubelles dehors en permanence. Or, celles-ci ne doivent pas encombrer la voirie publique en dehors de la journée de ramassage. Si l'on constate une impossibilité pour ces propriétaires à rentrer leurs poubelles sur leur propriété pour des raisons techniques, un espace réservé pourrait être étudié vers le parking Charles X.

M. VILAND fait remarquer que le ramassage des ordures ménagères est prévu au porte à porte dans le contrat avec le prestataire. Madame le Maire ajoute que le règlement intérieur de la communauté de communes stipule que les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées dès que possible après collecte.

3/ Réunion Ambroisie : M. Patrice GARDETTE indique que chaque commune est responsable de la surveillance pour la non-prolifération de la plante. Il est conseillé de la couper avant floraison (vers août). La plante est peu ancrée sur la commune.

4/ Madame le Maire remercie les conseillers qui ont arrosé les plantes de la commune pendant les congés de M. Noël AURAY.

5/ Madame le Maire informe les conseillers qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie pour la vente de M. ABRAHAM. La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

6/ Madame le Maire rencontre le sous-préfet jeudi après-midi et profitera de cette réunion pour évoquer une demande de subvention pour les travaux de l'école.

7/ Travaux rue Terme : Madame le Maire indique que les travaux n'ont pas de retard et que l'enfouissement des réseaux est en cours.

8/ Aménagement de l'espace PERRUSSEL : l'architecte n'a pas pu fournir d'esquisse à présenter au conseil de ce soir. L'aménagement envisagé serait de reconditionner les toilettes de la Gare avec l'adjonction d'une rampe d'accessibilité, de démolir tout ou partie des cabanes des boules, d'intégrer des toilettes dans le bâtiment « garage vitry », de créer un espace de stockage réservé aux boulistes, de revoir les ouvrants et l'isolation de la salle actuelle, de créer un espace extérieur dallé et abrité par un système d'auvents. Les travaux devront être effectués avant fin 2014, sinon les subventions négociées avec le conseil général dans la cadre du contrat pluriannuel seront perdues, au vu des réformes en cours sur les collectivités territoriales.

Par ailleurs, il a été demandé à l'association de la Chasse de laisser le local libre pour le 1^{er} septembre 2014 ; mais ils pourront rester tant que les travaux n'auront pas commencé. La commune poursuit sa recherche de relogements possibles :

- le local de Mme CHAUT est déjà utilisé par les Archers

- les hangars de M. CAZABAN pourraient être loués ou acquis ; une visite est prévue dimanche 13 juillet.

M. AUDARD ajoute que le site de Saint Julien, actuellement refusé par l'association de chasse, est sollicité par d'autres associations ; il conviendra de répondre favorablement à toute demande d'autres associations dans les conditions identiques à celles proposées à la société de Chasse.

9/ Brigades Vertes : service de réinsertion géré par le Conseil Général. Une intervention sur la commune en fin d'année a été demandée pour le chemin de la Baronne, et les chemins du Rempart Nord et du Rempart Sud. Des travaux sur le mur sont prévus à quelques endroits. Le service fourni par les Brigades Vertes est très intéressant pour la commune puisque le coût est minime (1 repas ou 1 panier repas à 8 € quand ils interviennent sur une journée entière).

10/ Vide greniers : une demande d'un professionnel de l'organisation de manifestations a été formulée à la commune pour l'installation d'une brocante/vidé-greniers/artisanat pour le dimanche 27 juillet, avec possibilité à une association de la commune de tenir une buvette. Le délai étant très court, les conseillers préfèrent ne pas donner suite à cette demande.

11/ Défibrillateur : M. André RAGINEL a reçu des informations de la société CARDIO SECOURS pour l'acquisition d'un défibrillateur, et précise que la consultation d'autres offres est nécessaire. Certains conseillers jugent cet achat inutile et précisent que les Pompiers interviennent rapidement en cas de besoin. Le choix de l'emplacement d'un tel appareil est aussi évoqué, ainsi que les formations à suivre pour son utilisation.

12/ Site internet : M. André CLEMENT a créé le site internet de la commune ; il vous suffit de taper Chamelet.fr. M. CLEMENT rappelle que ce site, pour vivre, doit être alimenté régulièrement ; toute information doit donc lui être adressée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.